



territoire • économie • formation • lycée • transport • environnement & tourisme •
culture & sport • solidarité • europe

*Direction du climat, de l'eau,
de l'environnement et de la biodiversité*

Amendement du Président sur proposition de la commission 5

1ère réunion - 6 janvier 2010

Engagement du Conseil régional dans le Pacte électrique breton

A la session d'octobre dernier, je vous présentai l'état d'avancement des réflexions engagées dans le cadre du projet de pacte électrique breton, que j'envisage de conclure avec l'Etat, ses établissements publics (ADEME, ANAH) et Réseau de Transport d'Electricité. Je vous en rappelle les trois axes clés qui constituent les trois branches indissociables d'un « triskell électrique » :

- ✓ la maîtrise de la demande en électricité,
- ✓ le renforcement du développement des énergies renouvelables,
- ✓ la sécurisation de l'alimentation électrique.

Nous avons longuement débattu autour de ces trois axes indissociables et je tiens à relever la qualité des débats qui se sont tenus sur ce sujet de la problématique de l'alimentation électrique de la Bretagne, qui constitue un enjeu important pour notre région. A la suite de ce débat, je m'étais engagé à vous soumettre le contenu de ce pacte, tel qu'il résulte des différentes discussions et négociations avec l'ensemble des signataires visés plus haut. Vous trouverez donc annexé au présent rapport le projet de pacte électrique breton, dans sa version finalisée.

Le document est organisé de la manière suivante : après un rappel de la situation bretonne en matière de fragilité électrique, le pacte évoque le besoin d'une stratégie partagée autour de ce « triskell » constitué de la maîtrise de la demande en électricité, du développement des énergies renouvelables et de la sécurisation de l'alimentation électrique, tant en terme de production que de réseaux.

Pour chacun de ces axes, le pacte fixe des objectifs ambitieux, qui reprennent ceux dont nous avons débattu en octobre ; je vous les rappelle brièvement :

- une économie de consommation de 950 GWh à l'échéance 2015, et de 1200 GWh à l'échéance 2020, économie qui correspond à une division par 2, puis par 3, aux échéances respectives de 2015 et 2020, du taux actuel d'augmentation de la consommation bretonne d'électricité ; ceci constitue un objectif ambitieux à l'échelle de la région Bretagne qui nécessitera des réductions de consommations unitaires réelles compte tenu de l'enjeu démographique des prochaines années ;
- un objectif de puissance installée de production d'énergie renouvelable de 3 600 MW à l'horizon 2020, correspondant à une production globale d'électricité de 8 800 GWh ;
- enfin, s'agissant de la sécurisation de l'alimentation, la réalisation d'une nouvelle liaison souterraine 225 000 volts Lorient - Saint-Brieuc, le développement de réseaux intelligents et du stockage de

l'énergie, le recours à la cogénération, et l'implantation d'un moyen de production au nord –ouest de la Bretagne .

Vient ensuite une proposition de plan d'actions multi-partenarial, pour chacun des trois axes, plan d'actions qui constitue une première étape à mettre en œuvre sans délai, et qui pourra et devra être complété au fur et à mesure de son avancement, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires concernés, qu'ils soient ou non directement signataires du pacte.

Le pacte électrique breton proposé aujourd'hui n'est donc pas exclusif de la recherche de solutions supplémentaires. Pour ce qui relève, au moins en partie, de sa responsabilité, le Conseil régional veillera bien sûr à respecter ses engagements, et portera une attention particulière aux points suivants :

- La demande électrique bretonne est particulièrement impactée par la forte pénétration du chauffage électrique ce qui conduit à en faire un des principaux facteurs de la fragilité électrique régionale. Dans le cadre du premier axe du Pacte, le Conseil régional agira donc en priorité pour réduire la précarité énergétique, notamment en améliorant l'isolation des logements, mais aussi en encourageant les alternatives au chauffage électrique. Nous écoconditionnerons nos aides en ce sens, en priorité sur le logement et à moyen terme sur tous les dispositifs dans le cadre d'approches intégrées. De façon générale, nous conditionnerons notre intervention à la production d'un bilan énergétique et gaz à effet de serre.
- Sur les énergies renouvelables, le Conseil régional s'impliquera dans l'étude de toute solution permettant de dépasser les objectifs énoncés dans le pacte, l'objectif de 3600 MW devant être considéré pour notre part comme un objectif minimal à atteindre.
- Nos engagements au titre des second et troisième axes du Pacte doivent nous conduire à travailler spécifiquement sur les possibilités offertes par différents dispositifs de stockage innovants de l'énergie, notamment d'origine renouvelable intermittente et commandable (stockage hydraulique). A ce titre, le Conseil régional incitera fortement les partenaires institutionnels et énergétiques concernés à étudier ces questions dans le cadre du suivi du pacte
- Dans la recherche d'un meilleur équilibre entre consommation et production, la Région expérimentera et mettra en place des réseaux électriques intelligents. Ces réseaux, couplés avec de petites unités de cogénération et des unités de stockage décentralisées, permettront d'accentuer notre efficacité énergétique tout en contribuant à notre objectif de sécurisation de l'approvisionnement de la Bretagne. Ces réseaux seront déterminants dans la mise en place de boucles énergétiques locales.
- De manière générale, dans le cadre de ses compétences en matière de patrimoine bâti (lycées, ports...), le Conseil régional sera particulièrement attentif aux questions électriques et poursuivra son action visant à réduire les consommations et à assurer une production locale d'énergies renouvelables.
- Enfin, la sensibilisation à cet enjeu régional sera renforcée vers les acteurs prioritaires (professionnels du bâtiment, formations...) et intégrée dans les politiques territoriales (planifications,...) pour lesquelles la Région renforcera son intervention en particulier en soutien aux animations territoriales. Les collectivités bretonnes seront des partenaires privilégiés pour la Région dans la continuité de la dynamique engagée par la Conférence territoriale depuis 2009.

Enfin, le projet de pacte propose une méthodologie de mise en œuvre et de suivi, sans laquelle son efficacité et son avancement ne pourraient être mesurés. Comme nous l'avons évoqué au cours de nos discussions d'octobre dernier, l'avancement du pacte fera l'objet de rapports réguliers qui seront présentés devant les membres de la conférence bretonne de l'énergie, qui en a piloté l'élaboration, mais aussi bien évidemment devant notre assemblée, la Région Bretagne étant pleinement engagée en tant que signataire.

En outre, le Pacte électrique ne constitue qu'une étape sur le chemin de la constitution d'un Pacte énergétique breton qui traitera de l'ensemble de la problématique énergétique de notre région, et même au-delà, de l'aspect climatique s'inscrivant ainsi en déclinaison des engagements internationaux. Il sera bien entendu aussi présenté devant notre assemblée.

J'ai pleinement conscience que ce pacte ne règlera pas à lui seul la problématique électrique à laquelle la Bretagne est confrontée. Il constitue cependant un acte majeur en ce sens, qui scelle le partenariat et les responsabilités des acteurs impliqués sur ce sujet, sur la base d'objectifs et d'engagements partagés. Ce pacte doit désormais être approprié par tous. Les objectifs du pacte ne seront atteignables que dans un environnement législatif et réglementaire favorable et stable. Le récent moratoire du gouvernement sur la filière photovoltaïque doit nous alerter.

Ce pacte constitue aussi une réelle évolution dans la conception des politiques énergétiques en accordant une place ambitieuse et crédible à la maîtrise de la demande et aux énergies renouvelables en tant que contributeurs majeurs à la sécurisation de l'approvisionnement.

Nos services poursuivent activement, avec les autres signataires et partenaires du pacte à l'échelle du territoire breton, les travaux nécessaires pour une mise en œuvre du plan d'actions multi-partenarial.

Je vous demande donc :

- **d'adopter le projet de pacte électrique breton tel qu'il figure dans le document joint au présent rapport.**
- **de m'autoriser à le signer avec l'ensemble des autres signataires que sont l'Etat, ses établissements publics (ADEME, ANAH) et RTE.**
- **de m'autoriser à créer un groupe de suivi des questions énergétiques, composé d'élus de chaque groupe politique du Conseil régional et d'un représentant du CESER.**

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN